

L'implication des mineurs dans le trafic de stupéfiants à Marseille

Disciplines concernées : anthropologie, criminologie, économie, géographie, psychologie, sciences de l'éducation et de la formation, science politique, sociologie

Contexte et enjeux

Bien que le phénomène ne soit pas récent, le trafic de stupéfiants représente une préoccupation croissante pour les pouvoirs publics¹, notamment en raison de la violence qui y est parfois associée. Le rôle joué par les mineurs apparaît particulièrement préoccupant : les décès et/ou l'implication de mineurs dans des « narcohomicides » ont notamment suscité de vives inquiétudes dans l'opinion publique et parmi les responsables politiques.

Si le trafic de stupéfiants concerne de nombreux territoires français, la ville de Marseille représente un contexte particulier : les données de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) indiquent que sur l'ensemble des mesures judiciaires de la direction territoriale des Bouches-du-Rhône, plus de la moitié (55%) concernent des infractions liées au trafic de stupéfiants, soit plus du double de la moyenne nationale (23%). L'activité de certaines unités de milieu ouvert concerne quasi exclusivement le suivi de jeunes impliqués dans le trafic. Le nombre de jeunes suivis pour homicide ou tentative d'homicide a également augmenté². Dans la plupart des cas, ces homicides ou tentatives d'homicide sont liés au trafic de drogues, inscrits parfois dans des logiques d'appartenance à un territoire ou à un groupe rival. Le phénomène récent des « djobeurs », c'est-à-dire les jeunes provenant d'autres départements qui sont recrutés via les réseaux sociaux pour participer au trafic et aux règlements de compte qui y sont associés, apparaît également comme une pratique très développée au sein du narcotraffic marseillais. Des jeunes vulnérables, placés en maison d'enfance à caractère social (MECS) dans les Bouches-du-Rhône et au-delà font également l'objet de recrutement dans ce cadre. Depuis 2018, et plus encore depuis les confinements et couvre-feux de 2020-2021, les zones d'activité des réseaux marseillais s'élargissent, certains assurant des livraisons sur l'ensemble du département des Bouches-du-Rhône³. L'imprégnation des réseaux marseillais sur l'ensemble de ce territoire semble ainsi participer à une extension des phénomènes de violence en lien avec le trafic au-delà de la ville de Marseille.

Dans le cadre de leurs missions, les équipes éducatives qui sont directement confrontées aux réseaux qui recrutent les jeunes disposent de peu de leviers pour lutter contre ce phénomène et pour aider les jeunes suivis à sortir de leur emprise.

¹ Voir notamment : « Un nécessaire sursaut : sortir du piège du narcotraffic », Rapport du Sénat n° 588 (2023-2024), tome I, 2024.

² Selon les chiffres de la direction territoriale des Bouches du Rhône, en 2023, 50 jeunes du ressort du tribunal judiciaire de Marseille sont suivis pour homicide ou tentative d'homicide. Ces chiffres sont en augmentation et dénote le caractère prégnant du phénomène des « narcohomicides » chez les mineurs puisqu'en 2014, le tribunal judiciaire de Marseille n'enregistrait aucun mineur poursuivi pour homicide volontaire et qu'ils étaient 23 en 2023. Selon le parquet de Marseille, 7 mineurs sont décédés cette même année, la plupart dans le cadre du narcotraffic.

³ Claire Duport (dir.), « Substances psychoactives, usagers et marchés. Tendances récentes à Marseille et en Provence-Alpes Côte d'Azur en 2023 », Paris, OFDT, 2024.

S'il existe des recherches spécifiques au contexte marseillais⁴ et des travaux sur les implications des mineurs dans le trafic de stupéfiants à l'échelle nationale⁵, ces derniers demandent à être actualisés au vu des évolutions rapides et récentes de la structuration et des modalités d'action des réseaux de narcotrafic à Marseille et de l'apparition de phénomènes nouveaux. En cela, ce projet vise deux objectifs principaux :

- Actualiser les connaissances sur les mineurs impliqués dans les réseaux du narcotrafic et de la criminalité organisée à Marseille ;
- Analyser les pratiques professionnelles existantes et faire émerger des pistes pour adapter la prévention et la prise en charge des mineurs impliqués dans le trafic

Description des deux volets

L'appel à projets comporte deux volets pouvant être pris en charge par une seule et même équipe ou, éventuellement, par deux équipes distinctes. Les propositions pourront donc porter sur un seul des deux volets ou sur les deux volets.

Volet 1 – La place et le rôle des mineurs dans le trafic de stupéfiants à Marseille

Ce volet a pour objectif de documenter la place et le rôle qu'occupent les mineurs dans le trafic de stupéfiants à Marseille et d'analyser les mécanismes qui expliquent leur implication dans ces activités et les modalités de leur recrutement. Les propositions de recherche pourront se focaliser sur un quartier de Marseille, sur l'ensemble du territoire marseillais et/ou s'étendre au département des Bouches-du-Rhône. Elles pourront traiter des questions suivantes ou d'une partie d'entre elles :

- Quelles sont les caractéristiques sociodémographiques des mineurs impliqués dans le trafic de stupéfiants à Marseille ? Quelle est la part des filles, des jeunes suivis par l'aide sociale à l'enfance et des mineurs non-accompagnés ? Quelle est celle de jeunes provenant d'autres régions (phénomène des djobeurs) et quel est leur profil ?
- Comment se caractérisent les trajectoires biographiques, judiciaires et institutionnelles de ces jeunes avant leur implication dans le trafic ?
- Quelles sont les logiques qui sous-tendent l'implication des mineurs dans les réseaux de trafic de drogues (logiques économiques, socialisation, consommation de stupéfiants, vulnérabilités diverses, lien avec la prostitution, etc.) ? A l'inverse, quels sont les facteurs de protection identifiés ? Dans quelle mesure peut-on considérer que leur participation au trafic relève de phénomènes d'emprise ou de la traite des êtres humains ?
- Quelles fonctions et quel poids occupent les mineurs dans l'économie et l'organisation du trafic ?
- En quoi les pratiques numériques transforment-elles le fonctionnement du trafic de stupéfiants et participent-elles d'une extension de l'influence des réseaux marseillais sur le territoire des Bouches-du-Rhône ? Quels sont les effets spécifiques des réseaux

⁴ Magali Chanal, Chloé Hamant, « Enquête sur l'implication des mineurs pris en charge par la PJJ dans les trafics de stupéfiants en Rhône-Alpes », *Les Cahiers Dynamiques*, n° 56(3), p. 68-76 ; Claire Duport, « Trafics de drogues : un bilan des recherches et quelques expériences à Marseille », *Etudes et travaux de l'ORDCS*, 2012, n°4 ; Khadidja Sahraoui-Chapuis, « Comment devient-on dealer dans un quartier pauvre ? L'exemple d'une cité marseillaise », *Faire Savoirs*, n° 11, décembre 2014, p. 47-59 ; Khadidja Sahraoui-Chapuis, « Trafics et trafiquants de drogues, une ethnographie des réseaux dans les quartiers pauvres de Marseille », Thèse de doctorat, 2019.

⁵ Dominique Duprez, Michel Kokoreff, *Les mondes de la drogue. Usages et trafics dans les quartiers*, Paris, Odile Jacob, 2000 ; Luc-Henry Choquet (dir.), « Protéger la jeunesse contre l'usage et le trafic de drogues », Paris, LEN, 2017 ; Marwan Mohammed, « L'implication des mineurs dans le trafic de stupéfiant. Territoires, trajectoires, expériences », Rapport de recherche pour le compte du ministère de la Justice/Mildeca, 2016.

sociaux sur le recrutement et l'implication des mineurs dans le trafic de stupéfiants (attractivité, rétributions symboliques, etc.) ?

- Quelles sont les logiques de sortie du trafic de stupéfiants des mineurs et/ou des jeunes majeurs ? Comment les jeunes l'appréhendent-ils ?

Volet 2 – Les politiques et les pratiques éducatives de lutte contre le trafic de stupéfiants à Marseille

Ce volet pourra traiter des politiques de prévention mises en œuvre par une pluralité d'acteurs à destination des jeunes dans le but de limiter leur implication dans le trafic de stupéfiants et/ou analyser les politiques et les pratiques éducatives de prise en charge de ces mineurs. Les propositions intégrant une dimension recherche-action (expérimentations, accompagnement des équipes, recherches participatives, etc.) seront appréciées. Elles pourront traiter des questions suivantes ou d'une partie d'entre elles :

- Quels types de politiques éducatives de prévention à destination des jeunes sont mis en place pour prévenir leur implication dans les trafics de drogues ? Dans quels espaces ces politiques prennent-elles place et comment s'articulent-elles ? Quels sont les acteurs impliqués dans les politiques de prévention ? Comment coordonnent-ils leurs actions ? Quels sont les partenariats existants ? Comment ces politiques sont-elles perçues par les jeunes et leurs familles ? Sont-elles efficaces ?
- Quelles sont les représentations et les connaissances des professionnels sur la participation des jeunes au trafic ?
- Comment les magistrats articulent-ils logique éducative et logique répressive dans la réponse pénale ? Comment prennent-ils en compte les logiques d'emprise ?
- Comment les professionnels de la PJJ prennent-ils en charge les mineurs et jeunes majeurs impliqués dans le trafic de stupéfiants ? Existe-t-il des prises en charge spécifiques à ce type d'infractions ? Quels sont les leviers mobilisés ? Quelle est la place donnée à la santé et aux conduites addictives dans l'accompagnement éducatif ? Comment les familles sont-elles associées à la prise en charge ?
- Existe-t-il des dispositifs d'accompagnement pour les jeunes sous l'emprise des réseaux ou victimes de traite des êtres humains ? Et comment sont-ils élaborés ?
- En dehors des professionnels de la PJJ, quels sont les acteurs impliqués dans la prise en charge des mineurs (magistrats, professionnels de l'ordre public, professionnels de santé, professionnels de l'insertion, entourage familial, etc.) et comment collaborent-ils ensemble ou coordonnent-ils leurs actions ?
- Comment les jeunes perçoivent-ils leur prise en charge institutionnelle ? Dans quelle mesure celle-ci infléchit-elle leur parcours ?
- Quelles sont les difficultés rencontrées par les professionnels de la PJJ dans l'accompagnement de ces jeunes ? Quelles sont les ressources disponibles et les besoins des professionnels en la matière ? Quels sont les leviers pour améliorer la prise en charge des jeunes ?

Recommandations générales

Dans la sélection des projets, la DPJJ sera particulièrement attentive aux aspects suivants :

- L'apport général à la connaissance des phénomènes étudiés, autant que la contribution aux réflexions autour des politiques publiques et des pratiques de terrain.
- L'assise théorique des propositions et leur éventuelle dimension pluridisciplinaire.
- La faisabilité des enquêtes et l'anticipation des enjeux éthiques et des questions d'accès aux terrains.
- Pour les propositions de recherche-action, la capacité des projets à déboucher sur des actions à entreprendre (recommandations/préconisations).

Durée de la recherche

24 mois maximum.

Budget de la recherche

Le budget global alloué à ce projet est de 200 000 euros. Il pourra financer une ou plusieurs recherches.

Livrables attendus

Un rapport de recherche de 80 pages, hors annexes.

Une synthèse de 10 pages (principaux résultats des enquêtes).

D'autres livrables peuvent être proposés, notamment pour les propositions de recherche-action.

Modalités de candidature

Le dossier (contenu dans **un seul document, au format PDF**) se composera, dans cet ordre :

- d'un résumé (1 page maximum),
- du projet (10 pages maximum),
- du dossier administratif et financier,
- de la présentation de l'équipe de recherche (CV d'1 page maximum par membre), de la structure porteuse et des éventuels partenaires.

Dans cette proposition, doivent figurer la présentation des enjeux du projet, son dispositif méthodologique, la population d'enquête ciblée, les terrains envisagés et le dispositif éthique et déontologique adopté.

Le dossier finalisé sera envoyé à Alice Simon, responsable du pôle recherche, à ces deux adresses :

serev.dpjj-sdmpje@justice.gouv.fr et alice.simon@justice.gouv.fr **avant le 28 juin 2025**.

Un accusé de réception vous sera envoyé.

Modalités de sélection

1. Chaque proposition sera évaluée par un comité de sélection.
2. Les équipes dont la proposition aura retenu l'attention du comité seront auditionnées.
3. Une convention sera signée entre la DPJJ et la structure de l'équipe / des équipes lauréate(s).